



ASSOCIATION DES HABITANTS ET AMIS DU CHESNAY

Rapport de l'année 2018.

Depuis sa création en 1969, l'A.H.C. reste fidèle aux objectifs de ses statuts et de son agrément préfectoral en veillant au maintien du caractère résidentiel du Chesnay, de la qualité de son environnement : urbanisme, voirie, sécurité, transports. .., en coordination avec les communes voisines et d'autres associations concernées.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois en 2018.

Circulation, stationnement, sécurité, environnement

Cette année 2018 a été marquée par le début de la mise en place du stationnement payant qui devrait, à terme être quasi général sur la ville, la préparation de la fusion avec la commune voisine de Rocquencourt et de manière masquée la refonte du réseau de Bus sur VGP (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), sans aucune concertation publique au Chesnay.

Force est de constater que les atermoiements et palabres stériles sur le stationnement payant ont occulté la réalité de la préparation de la fusion des deux communes et surtout les discussions au sein de VGP sur la refonte des transports publics.

En ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens, l'A.H.C. est inscrite dans l'organisation « Voisins Vigilants » et transmet à ses adhérents toutes les informations générales émises par le site Voisins Vigilants.

Nous avons demandé à la municipalité, depuis plusieurs années, de se constituer ville « Voisins Vigilants » à l'instar de 190 autres communes des Yvelines, mais sans résultat.

L'A.H.C. est correspondante de la police nationale qui lui envoie parfois des messages de prévention contre des comportements à risque (vol avec fausse qualité, cambriolages, agressions, trafics illégaux...), ainsi que des résultats de leurs interventions, messages que l'A.H.C. transmet à ses adhérents. Ce flux d'informations s'est tari suite à la mise en place du blog du Commissariat Central de Versailles vers les usagers.

L'examen de diverses situations ainsi que des suggestions utiles ont été faites par nos adhérents concernant la circulation et la sécurité des personnes. Cela entre bien dans le cadre de l'agrément préfectoral de l'A.H.C..

Au droit du 16/18 rue Pottier aucun aménagement nouveau, ni sécurisation de ce passage piétons n'a été fait depuis un accident d'une exceptionnelle gravité (piéton renversé sur un passage piéton).

Carrefour des avenues de la reine Amélie, Jeanne d'Arc et Debasseux.

Les passages piétons au carrefour de ces trois voies sont dangereux. Nous pensons qu'il faudrait installer des ralentisseurs à cet endroit.

Passage piéton avenue du maréchal Leclerc à hauteur de la rue Lavoisier. Un passage piéton dangereux se trouve avenue du maréchal Leclerc entre la place de la Loi et l'église Saint-Antoine de Padoue ; quand on vient de la rue des Anciens combattants et que l'on veut traverser l'avenue du maréchal Leclerc pour rejoindre la rue Lavoisier.

Carrefour de la Redingote, sécurité des piétons à l'angle de la rue de Versailles.

Ce carrefour / rond point est un autre lieu dangereux, tant pour les piétons que pour les cyclistes.

Pour les piétons à l'angle de la rue de Versailles et de la place de la Redingote, côté pharmacie. Ce passage est très étroit ; c'est le côté le plus fréquenté sur ce passage piétonnier par les enfants des écoles, aux heures d'entrée et de sortie qui n'ont pas de surveillance de traversée de voie comme avenue de Rocquencourt, face à l'école Perrault.

Pour les cyclistes au droit des rues de Versailles et Pottier, devant le restaurant La Redingote et également sur 'autre voie angle rue Pottier, rue Caruel de Saint Martin et place de la Redingote les tracés sont inappropriés et dangereux. La circulation serait à repenser sérieusement.

Accès au passage piétons, allée des chênes verts/rue de Versailles. Cet endroit est dangereux pour les piétons mais aussi pour les cyclistes. Les véhicules arrivant sur le rond point du Maréchal Juin n'ont aucune visibilité sur le débouché de l'allée des chênes verts

Urbanisme

L'A.H.C. est une association Loi de 1901, cadre de vie et urbanisme et qui est agréée par la Préfecture au titre de l'Urbanisme depuis 1978.

Elle porte sa vigilance sur tout ce qui touche aux droits du sol (conformité des demandes de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, ...).

Elle étudie des permis de construire à la demande d'habitants.

Elle aide des adhérents pour constituer des dossiers d'autorisation préalable ou de permis de construire.

Elle analyse des dossiers droits du sol au Service Urbanisme de la Ville.

Elle participe aux enquêtes publiques en les signalant aux adhérents et aux habitants si l'enjeu est important.

Au cours des années, l'A.H.C. a été amenée, après avoir fait des recours gracieux auprès de la Mairie, sans résultat ni justificatif plausible, parfois à porter devant les juges du Tribunal Administratif de Versailles des arrêtés délivrés par la mairie du Chesnay, lorsqu'il y a eu lieu d'en vérifier la légalité : Les Akènes 8/10 avenue Dutartre, FEBY 29 avenue Debasseux, etc.

Ce rôle rend service aux chesnaysiens en général, aux demandeurs de permis en particulier, en renforçant la garantie de conformité de ces permis ainsi analysés.

L'A.H.C. a déféré au Tribunal Administratif de Versailles le permis délivré pour une opération immobilière sur le site des Akènes + Jean XXIII. L'association a déféré également le permis de construire modificatif pour ce projet. Bien que déféré antérieurement ce dossier n'a pas avancé en 2018. Les principaux griefs sont le stationnement, les accès pompiers et la présence d'une conduite de gaz Haute Pression (risque léthal sur 70 m).

Fusion Le Chesnay - Rocquencourt. L'A.H.C. a diffusé, par courriel, à ses adhérents une information sur le sujet. Seuls les articles de presse et prises de position officielle sur le net ont été retransmises aux adhérents du fait de la neutralité de l'A.H.C.

Stationnement payant. L'A.H.C. a pris connaissance du projet de la mairie une fois que tout était décidé. Marquage au sol et installation de bornes de paiement ont été faites durant l'été, mais pas sur tout le territoire de la commune. Le système devait s'appliquer à partir de décembre 2018.

Avec d'autres associations

L'A.H.C. travaille avec d'autres associations, dont elle est membre, ce qui permet l'échange d'informations et de compétences.

France Nature Environnement Ile-de-France (nouvelle dénomination d'Ile-de-France Environnement) fédération régionale des associations de sauvegarde de l'environnement (320 associations) <http://fne-idf>.

SAVE (Sauvegarde et animation de Versailles et environs) : SAVE est constitué de 21 associations de Versailles et des environs (voir <http://nwww.save.fr>). L'A.H.C. fait partie du Conseil d'Administration et du bureau de SAVE qui suit les grands dossiers de Versailles, Versailles Grand Parc et l'OIN Saclay et qui s'implique dans les dossiers des quartiers, ainsi que dans les dossiers touchant à nos transports, à l'eau, entre autres,SAVE organise aussi des sorties culturelles auxquelles participent des membres de l'A.H.C.

L'A.H.C. participe selon disponibilités, début septembre, au forum des Associations de Versailles au stand du SAVE (la mairie du Chesnay n'a pas autorisé l'A.H.C. à participer au Forum des Associations de la Ville et ce depuis de nombreuses années).

Association de Bange — **Houdon** debangehoudon.blogspot.com a des adhérents versaillais et chesnaysiens

L'Association des Amis des Forêts de Versailles et Fausses Reposes a, elle aussi, un domaine d'action à Versailles et au Chesnay en organisant des sorties en forêt, des conférences, des nettoyages des forêts avec les enfants des écoles...

L'Association « Bien vivre rue Moxouris » a été créée suite à un permis de construire dans cette rue. Elle a pour objet la préservation de l'harmonie de l'environnement naturel et social et la qualité de l'urbanisme. Elle est représentée au conseil d'administration de l'A.H.C. par M. Julien Gras, son président.